

A QUELQUES CLICS DE CHASSER LES OIES EN FÉVRIER ! PARTICIPEZ À LA CONSULTATION PUBLIQUE !



Chers amis,

Un combat de 25 ans sur le point d'aboutir !

Le Ministère a mis en ligne la consultation publique sur le projet d'arrêté pour la dérogation « Oie en février 2019 », conformément à l'engagement du Président de la République. **C'est un premier pas obligatoire avant la promulgation de l'arrêté.** Voici ci-après la démarche pour participer à cette consultation.

Etape 1

Rendez-vous sur le site de la fédération des chasseurs : www.fdc80.com

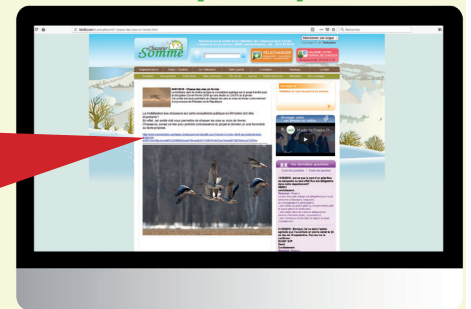
Cliquez sur l'actualité du 04/01/2019 : Chasse des oies en février



Etape 2

Accéder à l'actualité « Chasse des oies en février » pour accéder au lien de la consultation publique

Cliquez sur le lien en bleu pour accéder à la consultation



Etape 3

Vous êtes maintenant sur la page de la consultation publique

Cliquez sur le bouton vert pour déposer votre commentaire



Etape 4

1 - Titre obligatoire à indiquer : **« Je donne un avis favorable au texte proposé »**

2 - Texte de votre message (obligatoire) *Ensuite vous mettez un argument personnel en une phrase, selon votre choix. Attention, la LPO dénonce déjà les réponses identiques, alors il faut différencier les choses, même si vous rajoutez un simple mot !*

3 - Indiquez votre nom et votre adresse mail

Attention : n'oubliez pas de valider votre commentaire et de vérifier votre messagerie pour avoir la confirmation de la bonne réception de votre participation.



Il faut impérativement qu'une forte majorité se dégage en faveur de cette consultation, pour ne pas connaître la catastrophe des chasses traditionnelles d'il y a quelques semaines (3% pour les soutenir !). Nous comptons donc sur chacun de vous pour prendre quelques secondes et aider la cause cynégétique !

L'échéance pour y répondre est jusqu'au 25 janvier.
L'avenir de la chasse est entre vos mains !